EN FINIR AVEC L'EPIDEMIE DE STRESS

SEMINAIRE EUROCADRES DE LISBONNE

RPS, LES CADRES EN 1ERE LIGNE

Du 17 au 18 octobre, Eurocadres a organisé à Lisbonne un séminaire intitulée « il est temps de mettre fin au stress : les cadres en 1ère ligne ».

Cet événement a rassemblée une centaine de syndicalistes venus de toute l'Europe (dont 17 français), des sociologues, des psychologues, des représentants de la commission européenne, du parlement européen et de l'Organisation internationale du travail.

Le constat d'une épidémie de stress

L'organisation de ce séminaire par Eurocadres s'inscrit dans une longue démarche, initiée il y a plusieurs années, et qui part du constat d'une épidémie de stress imputable aux formes du travail.

Plus de la moitié de tous les jours ouvrables dans l'UE sont perdus à cause du stress lié au travail.

Le coût des dépressions liées au travail est estimé à **617 milliards d'euros** par an (https://endstress.eu/).

80% des cadres européens se disent concernés par la problématique du stress au travail.

61% des femmes cadres rencontrent des problèmes d'insomnie liés au travail.

42% des cadres européens estiment qu'il est plus difficile d'agir sur les risques psycho-sociaux que les autres questions de la santé au travail.

20% des cadres sont en état d'anxiété permanente. De toutes les professions, c'est celle la plus touchée.

Moins de 30% des entreprises et administrations ont mis en place des procédures pour s'attaquer au stress.

Eurocadres, une organisation représentant 6 millions de cadres européen

Eurocadres est né le 24 février 1993 à Luxembourg. Cette structure, représentant **6 millions de cadres** à l'échelle européenne a pour ambition d'être un partenaire social européenne.

Organisation associée à la CES, elle constitue aujourd'hui l'un des trois partenaires sociaux reconnus intersectoriels européens, admis à participer au dialogue social intersectoriel avec les institutions de l'Union européenne.

Eurocadres regroupe 53 confédérations provenant de 22 Etats et 7 fédérations européennes.

La France y est représentée par 7 organisations (CFDT, CFTC, CGT (UGICT), FO, FSU, SNES, UNSA). Il s'agit là de la plus grosse représentation nationale.

Au sein de la direction d'Eurocadres, la CFDT dispose d'une Vice-présidence et la CGT de la fonction de trésorière, en la personne de Nayla Glaise (UGICT-CGT).

Aux côtés de 5 membres de l'UGICT, l'UFICT CGT* des services publics a participé à ce séminaire, préoccupée qu'elle est, par les effets à venir de

l'adoption de la loi fonction publique sur la santé des agents et cadres territoriaux et déjà en cours du fait des réformes territoriales et des politiques d'austérité budgétaire.

Etudes de cas d'espèce

Le séminaire a donné lieu à l'étude de plusieurs cas d'espèce, notamment:

- L'entreprise Siemens Gamesa en Espagne.
- **Le secteur de la marine marchande présenté par la sociologue Jasmina Stevanović du Centre de recherche sur les liens sociaux (CERLIS) de l'Université Paris Descartes (http://www.cerlis.eu/). Une intervention particulièrement forte.**
- Le secteur juridique .
- Les jeunes médecins.

A été évoqué également le secteur public portugais en proie à une vague de RPS suite à la réforme des communes.

Une directive pour prévenir et protéger

Eurocadres observe que pour 85% des salariés considèrent que leur employeurs mettent en place des politiques de prévention des RPS uniquement pour être en conformité avec le cadre juridique.
Le levier juridique constitue donc un outil efficace.
Certes, la directive-cadre sur la sécurité et la santé oblige les employeurs à protéger les travailleurs contre toutes sortes de risques - aussi des risques pour la santé psychosociale. Mais la réalité est différente.
Mais, la législation européenne en matière de santé et sécurité au travail couvre environ 60 directives - mais pas une seule n'existe quant au stress au travail. Qui plus est les législations nationales sont souvent peu contraignantes.
Eurocadres a donc décidé de développer une campagne visant à faire pression pour une directive européenne sur les risques psychosociaux.
En Juin 2018, la CES avait déjà adopté la résolution sur les « *actions pour lutter contre le stress et l'élimination des risques psychosociaux au travail: mettre une directive européenne sur l'ordre du jour*».

A son tour, l'assemblée générale d'Eurocadres du 16 octobre 2019, tenue à Lisbonne a adopté une résolution allant dans le même sens.

L'élimination des risques psychosociaux au travail est une exigence primordiale pour Eurocadres. La santé et la sécurité doivent intégrer à la fois le bien-être physique et mental. Aujourd'hui, l'épuisement et l'épuisement en raison du stress lié au travail sont les plus grandes maladies professionnelles modernes de notre époque. Être constamment disponible et accessible en tant que cadre, en raison de l'application croissante des technologies, met l'accent sur le risque d'être surchargée de travail.

Eurocadres exige ainsi que la Commission européenne implique les partenaires sociaux dans la création d'une directive sur les risques psychosociaux.

En cela, Eurocadres poursuit le travail initié dans le cadre de l'Alliance européenne pour la santé mentale - emploi et travail (https://eumhalliance.com) qui est une coalition informelle d'organisations européennes.

*L'UFICT-CGT des services publics était représentée lors de ce séminaire par Karim Lakjaâ, membre de son bureau national et président de la formation spécialisée n°3 « questions statutaires » du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, et par ailleurs conseiller diplômé en prévention des Risques psycho sociaux et management de la qualité de vie au travail.

Une campagne pour en finir avec les RPS

Le séminaire de Lisbonne a donc donné lieu au lancement d'une campagne pour en finir avec l'épidémie de stress et de RPS.

Eurocadres met désormais à disposition de ses organisations membres, de leurs syndiqués et des 6 millions de cadres européens 2 outils.

Le 1er est un site internet : https://endstress.eu/ et le second un livret de 30 pages intitulé « RPS, les cadres et managers en 1ère ligne ».

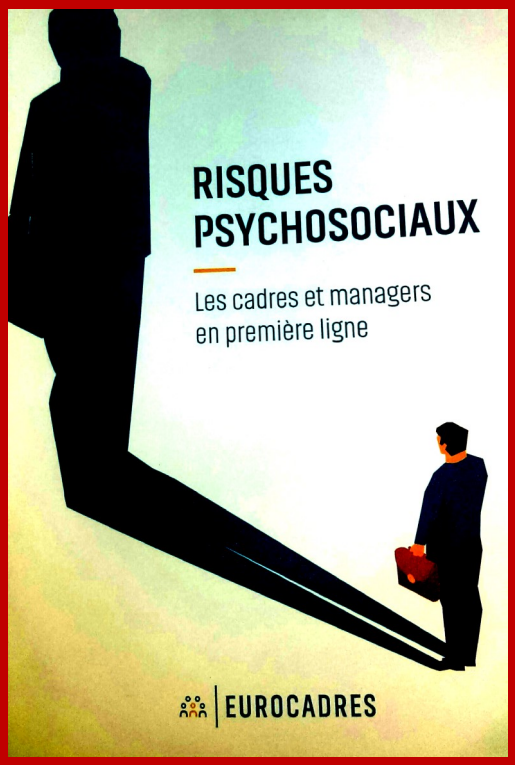

Le guide est disponible ici:

http://ufictgrandreims.reference-syndicale.fr/2019/10/rps

Pour tout contact: ufict.cgt@grandreims.fr